

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Était absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie), CHABRAN Fanny

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

DATE DE LA CONVOCAION : 24 mars 2023

D/2023-031

Objet de la délibération : Affectation des résultats chaufferies bois 2022 : modification de la délibération du 6 février 2023

Madame la Maire rappelle que par délibération du 6 février 2023, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation des résultats des chaufferies bois. Or, une erreur comptable nécessite une modification de la délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, la Maire,

- Après avoir entendu le Compte Administratif chaufferies bois, de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 924.18 €,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé d'investissement de : 148.29 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 0.00 € et, en recettes, de 857.20 €, soit un excédent en RAR de 857.20 €, et un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 1 005.49 € avec RAR.

DECIDE, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (Guy LHOPITAL, Virginie BLUM), d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 0.00 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 924.18 €

- Résultat d'investissement :

- Excédent reporté à la section d'investissement (ligne R001) : 148.29 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023
Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023
Publication site internet le : - 6 AVR. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023